

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CISION – Chaudière-Appalaches et hebdomas régionaux

Surveillance par radar photo mobile sur l'autoroute 73, à Scott

Lévis, le 29 mai 2026. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe ses partenaires et la population en général que le chantier de réfection de la structure située sur l'autoroute 73, au-dessus de la route 173, à Scott, pourra désormais faire l'objet d'une surveillance par radar photo mobile.

Cette initiative a pour but d'assurer la sécurité des usagers de la route et celle des travailleuses et travailleurs. En effet, il a été observé que certains usagers ne respectaient pas la limite de vitesse. Rappelons que celle-ci est de 80 km/h en tout temps dans la zone de chantier.

Une signalisation sera installée en amont pour informer les usagers de la route. Le panneau à cet effet reprend, sur fond orange, le pictogramme utilisé ailleurs sur le réseau routier pour annoncer la présence possible d'un radar photo.

Lorsqu'une infraction est décelée par un radar photo, aucun point d'inaptitude n'est porté au dossier du propriétaire du véhicule, mais le montant de l'amende est doublé quand l'infraction est commise dans une zone de travaux routiers.

Les usagers de la route sont invités à consulter la [liste des chantiers routiers ciblées](#) par les radars photo sur Québec 511.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724